

ARRETE N° 15/2020/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire Déléguée de LIVAROT,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,
VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,
VU la demande de la société SAS DR qui se trouve rue de la cuve 76680 SAINT SAENS

CONSIDERANT DES TRAVAUX EFFECTUES PAR LA SOCIETE SAS DR DANS LE CADRE DE L' EFFACEMENT AERIEN .
CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUS LORS DE CES TRAVAUX ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur la route Départementale 4 à partir du 68 rue marcel Gambier jusqu'à l'entrée de la commune du Mesnil Bacley du lundi 22 février au 16 Avril 2021.

ARTICLE 2 : Des barrières seront mises en place par la société SAS DR.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT,

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE, le 16 FEVRIER 2021

Le Maire Déléguée
Vanessa BONHOMME

